

DEC152217DR01

Décision portant nomination de Madame Anne SIRAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre (CAK)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre (CAK) et nommant Mme Antonella ROMANO en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 juin 2015 ;

Considérant que **Mme Anne SIRAND** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest du 1^{er} au 3 juin, puis du 29 juin au 1^{er} juillet ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Anne SIRAND**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre (CAK) à compter du 2 juillet 2015 .

Mme Anne SIRAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anne SiRAND** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

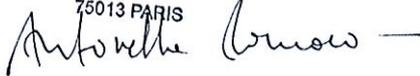
T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

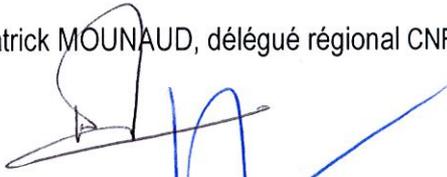
Fait à Ivry sur Seine, le 22 juillet 2015

Centre Alexandre Koyre / UMR 8560
27, rue Damesme
75013 PARIS



Antonella ROMANO
Directrice de l'UMR8560

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

